



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE DOLOMIEU
SEANCE DU 17 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Dolomieu s'est réuni salle du conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine HARTMANN, Présidente du C.C.A.S.

Date de la convocation : 3 avril 2026

Etaient présents : Marlène PERRIER, Ingrid GUILLAUD, Aurélie CHARREL, Corinne MASAT, Adeline CELLIER, Dominique CHAMPT, François LACROIX, Séverine AMANN, Yves DE CAMARET, Nicolas HERRGOTT, Delphine PERRIARD, Martine RIVIER et Laurent TRESPEUCH.

Etaient absents et avant donné pouvoir : Thierry LACROIX à Marlène PERRIER, Christel GRASSOT à Séverine AMANN, Sylvie PANOT à Ingrid GUILLAUD

Secrétaire de séance : Séverine AMANN

Les membres présents étaient au nombre de 14 à l'ouverture de la séance sur un nombre de 17 membres en exercice, le quorum est atteint.

Madame Delphine HARTMANN, Présidente du C.C.A.S. adresse tout d'abord ses remerciements aux bénévoles qui font dorénavant partie du Conseil d'administration ainsi qu'aux nombreux bénévoles qui ont fait acte de candidature. Ils ne seront pas oubliés et seront sollicités lors de groupes de réflexion et actions sur des thématiques spécifiques.

ORDRE DU JOUR

- Election du ou de la Vice-président(e) du C.C.A.S
- Approbation du compte de gestion 2025
- Approbation du compte administratif 2025
- Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2025
- Adoption du budget primitif 2026
- Convention de servitude ENEDIS - Parcelle AC 166 (installation d'un poste de transformation)
- Convention de servitude ENEDIS - Parcelle AC 166 (implantation de canalisations souterraines)
- Désignation de délégués auprès de l'ADPA Nord-Isère

INFORMATIONS DIVERSES

.....



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE DOLOMIEU
SEANCE DU 17 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL DE SEANCE

DELIBERATIONS

N° 2026-17-04-01 Election du ou de la Vice-président(e) du CCAS

Conformément aux dispositions L. 123-6 et R. 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Dolomieu a été fixée à 17 membres, outre Madame le Maire qui est Présidente de droit, par délibération n° 2026-03-08 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026.

La liste des administrateurs du Conseil d'Administration s'établit comme suit :

- 8 membres élus par le Conseil municipal le 21 mars 2026 :
 - Marlène PERRIER
 - Ingrid GUILLAUD
 - Aurélie CHARREL
 - Corinne MASAT
 - Adeline CELLIER
 - Dominique CHAMPT
 - Thierry LACROIX
 - François LACROIX
- 8 membres nommés par arrêté du Maire, Présidente du C.C.A.S., en date du 2 avril 2026 :
 - Séverine AMANN
 - Yves DE CAMARET
 - Nicolas HERRGOTT
 - Christel GRASSOT
 - Sylvie PANOT
 - Delphine PERRIARD
 - Martine RIVIER
 - Laurent TRESPEUCH

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élit en son sein, à bulletin secret, un ou une Vice-président(e).
Madame la Présidente du C.C.A.S. demande le nom des candidats proposés.

Madame Marlène PERRIER propose sa candidature.

Il a ensuite été procédé au vote.

Au premier tour de scrutin secret, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 17
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE DOLOMIEU
SEANCE DU 17 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL DE SEANCE

- Nombre de suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

A obtenu :

- Madame Marlène PERRIER : Dix-sept voix (17)

Madame Marlène PERRIER, ayant obtenu 17 voix, est élue Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Dolomieu.

N° 2026-17-04-02 **Approbation du compte de gestion 2025**

Présentation du compte de gestion 2025 du C.C.A.S. par Madame Chrystelle SAUBIN en sa qualité d'adjointe au Maire en charge des finances.

Madame la Présidente propose d'approuver le compte de gestion ci-annexé, dressé pour l'exercice 2025 par Monsieur le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 dressé par Monsieur le Trésorier municipal identique au compte administratif 2025.
- **AUTORISE** la Présidente, ou en cas d'empêchement la Vice-présidente, à signer, au nom et pour le compte du C.C.A.S., toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

N° 2026-17-04-03 **Approbation du compte administratif 2025**

Présence de Madame Chrystelle SAUBIN, en sa qualité d'adjointe au Maire en charge des finances, pour présenter avec Madame la Présidente du C.C.A.S. le compte administratif 2025

Madame la Présidente présente au Conseil d'Administration le compte administratif 2025 du C.C.A.S, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat net 2025	Résultat cumulé 2025
Fonctionnement réalisé 2025	88 062,29 €	90 753,38 €	2 691,09 €	15 025,47 €
	Résultat antérieur :		12 334,38 €	
Investissement réalisé 2025	17 681,91 €	420,00 €	-17 261,91 €	7 667,21 €
	Résultat antérieur :		24 929,12 €	

(Sortie de Madame la Présidente au moment du vote)



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE DOLOMIEU
SEANCE DU 17 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** la Présidente, ou en cas d'empêchement la Vice-présidente, à signer, au nom et pour le compte du C.C.A.S., toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 16	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

N° 2026-17-04-04 **Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2025**

Présentation de l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2025 du C.C.A.S. par Madame Chrystelle SAUBIN en sa qualité d'adjointe au Maire en charge des finances.

Madame la Présidente propose :

- D'affecter au budget primitif 2026, le résultat définitif d'exploitation excédentaire de l'exercice 2025 d'un montant de 15 025,47 € en recette de fonctionnement, au compte R002 - résultat de fonctionnement reporté ;
- De reporter le solde de l'excédent du résultat de la section d'investissement pour un montant de 7 667,21 € (ligne budgétaire 001).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** ces propositions.
- **AUTORISE** la Présidente, ou en cas d'empêchement la Vice-présidente, à signer, au nom et pour le compte du C.C.A.S., toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

N° 2026-17-04-05 **Approbation du budget primitif 2026**

Présentation du budget primitif 2026 du C.C.A.S par Madame Chrystelle SAUBIN, en sa qualité d'adjointe au Maire en charge des finances.

Madame la Présidente propose d'adopter le budget primitif 2026 dont la balance générale s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	105 130,00 €	105 130,00 €
INVESTISSEMENT	8 167,00 €	8 167,00 €
TOTAL	113 297,00 €	113 297,00 €



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE DOLOMIEU
SEANCE DU 17 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition.
- **AUTORISE** la Présidente, ou en cas d'empêchement la Vice-présidente, à signer, au nom et pour le compte du C.C.A.S., toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Madame Marlène PERRIER indique qu'au titre des dépenses d'investissement, des travaux seront à réaliser dans la Résidence Coron (peinture, radiateurs à changer dans le logement d'urgence).

Madame Delphine HARTMANN précise que la locataire actuelle de la Résidence se propose de changer la tapisserie et ajoute, à titre d'information, que le logement d'urgence est occupé depuis 4 semaines.

N° 2026-17-04-06 Convention de servitudes ENEDIS - Parcelle cadastrée section AC n° 166 sur la commune de Dolomieu (poste de transformation et accessoires)

Madame la Présidente porte à la connaissance de l'assemblée la convention de servitudes établie entre la société ENEDIS et le C.C.A.S de Dolomieu en vue de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique (installation d'un poste de transformation et de ses accessoires), pour les besoins de l'aménagement du lotissement Les Dolomites, sur la parcelle cadastrée section AC n° 166 appartenant au C.C.A.S. de Dolomieu (rue de la Poste / lieu-dit Montcorbet Le Haut), moyennant une indemnité forfaitaire unique de 500,00 € (cinq cent euros).

Ladite convention sera formalisée par acte authentique devant notaire en vue de sa publication au service de la publicité foncière, aux frais d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Présidente, ou en cas d'empêchement la Vice-présidente, à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS en vue de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique (installation d'un poste de transformation et de ses accessoires), pour les besoins de l'aménagement du lotissement Les Dolomites, sur la parcelle cadastrée section AC n° 166 appartenant au C.C.A.S. de Dolomieu (rue de la Poste / lieu-dit Montcorbet Le Haut), moyennant une indemnité forfaitaire unique de 500,00 € (cinq cent euros).
- **AUTORISE** la Présidente, ou en cas d'empêchement la Vice-présidente, à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout notaire désigné dans cette affaire, les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE DOLOMIEU
SEANCE DU 17 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL DE SEANCE

- **AUTORISE** la Présidente, ou en cas d'empêchement la Vice-présidente, à signer, au nom et pour le compte du C.C.A.S., toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

N° 2026-17-04-07 Convention de servitudes ENEDIS - Parcelle cadastrée section AC n° 166 sur la commune de Dolomieu (canalisations souterraines)

Madame la Présidente porte à la connaissance de l'assemblée la convention de servitudes établie entre la société ENEDIS et le C.C.A.S de Dolomieu en vue de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique (implantation de canalisations souterraines et, le cas échéant, de bornes de repérage), pour les besoins de l'aménagement du lotissement Les Dolomites, sur la parcelle cadastrée section AC n° 166 appartenant au C.C.A.S. de Dolomieu (rue de la Poste / lieu-dit Montcorbet Le Haut), moyennant une indemnité forfaitaire unique de 136,00 € (cent trente-six euros).

Ladite convention sera formalisée par acte authentique devant notaire en vue de sa publication au service de la publicité foncière, aux frais d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Présidente, ou en cas d'empêchement la Vice-présidente, à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS en vue de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique (implantation de canalisations souterraines et, le cas échéant, de bornes de repérage), pour les besoins de l'aménagement du lotissement Les Dolomites, sur la parcelle cadastrée section AC n° 166 appartenant au C.C.A.S. de Dolomieu (rue de la Poste / lieu-dit Montcorbet Le Haut), moyennant une indemnité forfaitaire unique de 136,00 € (cent trente-six euros).

- **AUTORISE** la Présidente, ou en cas d'empêchement la Vice-présidente, à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout notaire désigné dans cette affaire, les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS.

- **AUTORISE** la Présidente, ou en cas d'empêchement la Vice-présidente, à signer, au nom et pour le compte du C.C.A.S., toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

N° 2026-17-04-08 Désignation de délégués auprès de l'ADPA Nord-Isère (Aide et soins à domicile)

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement des administrateurs du C.C.A.S., il y a lieu de désigner des représentants auprès de l'ADPA Nord-Isère.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE DOLOMIEU
SEANCE DU 17 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Dans ce cadre, il est dès lors proposer à l'assemblée de désigner les représentants suivants :

- Madame Marlène PERRIER
- Madame Dominique CHAMPT

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Madame Marlène PERRIER et de Madame Dominique CHAMPT, en qualité de délégués auprès de l'ADPA Nord-Isère.

- **AUTORISE** la Présidente, ou en cas d'empêchement la Vice-présidente, à signer, au nom et pour le compte du C.C.A.S., toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

INFORMATIONS

De manière générale, il est fait le point sur les événements à venir et idées à mettre en œuvre.

- Repas de aînés le 11 octobre 2026 : rencontre est proposée le 12 juin prochain à 20 heures en vue de la préparation du repas des aînés.

Madame la Présidence demande pour cette rencontre :

- Des idées d'animations
- Réfléchir à la décoration.

Madame Séverine AMANN demande s'il faut déjà solliciter le restaurant La Matinière. Madame la Présidente du CCAS informe l'assemblée que l'on alterne chaque année entre la boucherie BOUVARD et le restaurant La Matinière : cette année, c'est le tour du restaurant La Matinière (un devis doit être établi sur la base de 180 personnes).

Le Péri scolaire, sous la coordination de Sabrina RABATEL-BEAUSOLEIL, sera mobilisé pour la réalisation des menus. Il faudra donc bien lui indiquer la date du prochain repas et identifier ses besoins en matériel.

L'idée de l'organisation d'une tombola est mise en avant, cela impliquant toutefois de démarcher les entreprises pour les dons de cadeaux. Madame la Présidente du CCAS demande un volontaire parmi les membres du C.C.A.S pour l'organisation de la tombola : Madame Adeline CELLIER se porte volontaire.

Un courrier de sollicitation des potentiels donateurs sera établi et donné à Madame Adeline CELLIER, étant précisé que chacun peut également activer son réseau personnel. Ce courrier sera à disposition à l'accueil de la Mairie.

Concernant la liste des invités, on part sur les personnes inscrites sur les listes électorales.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE DOLOMIEU
SEANCE DU 17 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Les jeunes sont les bienvenus pour aider à l'organisation de l'événement, et il appartient aux adultes de valoriser le fait qu'ils se proposent et de leur donner de quoi agir car il y a de la place pour tous. Les jeunes seront donc mobilisés pour le repas.

- Thé dansant (« alors on danse ») le dimanche 28 février 2027

Les dates du repas et du Alors on danse doivent être transmises sans tarder à l'accueil pour bloquer le calendrier et salles.

- Idée d'animations intergénérationnelles à mettre en œuvre : des exemples :
 - CCAS de Saint Savin avec sortie à la Maison d'Izieu
 - L'année dernière, l'association ALERTES 38 avait proposé un café des âges (autour d'une boisson entre jeunes et personnes d'un certain âge : rencontre autour d'une thématique)

Madame Martine Rivier se charge d'établir une liste actualisée des coordonnées précises (nom, prénom, mail, portable) des personnes bénévoles qui font des visites à domicile et donner les noms des personnes visitées.

Sont également évoqués les temps de goûter à la chapelle qui devraient aussi continuer. Le C.C.A.S rencontrera prochainement les bénévoles actuels pour ces actions et solliciteront des éventuelles personnes intéressées par ces activités (lien à faire avec toutes les personnes qui s'étaient portées candidates)

Madame Delphine HARTMANN précise que le C.C.A.S concerne également les familles, et fait état des cinq aides ciblées au CCAS en 2025 selon le quotient familial :

- Téléalarme : 1 664 € d'aides
- Repas à domicile : 8 383 € d'aides
- Familles fréquentant les centres de loisirs : 87,50 € d'aides
- Familles inscrivant leurs enfants dans les associations dolomoises : 115 € d'aides (il est décidé de centraliser la communication autour de cette aide auprès des associations. Madame Ingrid GUILLAUD établit un support dans ce sens en vue d'une distribution dès le samedi 25 avril aux associations lors de leur rencontre pour le calendrier des fêtes).
- Aides au transport : 2 560 €.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,
Séverine AMANN

Fait à Dolomieu, le 20/04/2026

La Présidente du C.C.A.S.

Delphine HARTMANN

